

ture dans les hauts fourneaux»<sup>5</sup>), Servais réussit à faire adopter les nouveaux appareils Whitwell entre autres pour le haut fourneau de Weilerbach et les hauts fourneaux d'Esch<sup>6</sup>). Dans une lettre de félicitation que l'auteur de l'article reçut de Fr. Majerus, celui-ci prétendait que si chez son jeune directeur «la pratique répond à la théorie», Majerus et ses collègues n'auraient pu faire un meilleur choix pour Eschweiler où Servais leur «fera gagner beaucoup d'argent.»

Comme c'était Fr. Majerus qui avait persuadé ses associés de l'usine de Colmar d'investir de l'argent dans ledit établissement allemand plutôt que de continuer à faire travailler l'usine de Colmar, on comprend que ce fut non sans satisfaction qu'il écrivit le 25. 7. 1871 à Emmanuel Servais: «Vous savez que j'ai toujours prédit un bel avenir à cet établissement, et que je n'ai pas partagé les craintes que quelques associés manifestaient à son début. Les élémens de cette affaire sont sains, et elle est conduite aujourd'hui avec intelligence et avec activité par Emile. Le résultat obtenu dès la première année me fait d'autant plus de plaisir, qu'au moins une bonne chose sera sortie de l'Usine de Colmar, qui est définitivement une mauvaise affaire.»<sup>7</sup>)

En 1872 Emile Servais fut chargé de la direction de l'usine de Colmar. Mais comme nous avons parlé de son activité à Weilerbach, Colmar et Hollerich au chapitre «Les Maîtres de Forges», nous allons sauter jusqu'à l'année 1874 où nous le voyons pour la première fois s'occuper de la Société des Chemins de Fer Prince-Henri qui, par la voix de son administrateur Fr. Majerus, se plaignait de la qualité des minières reçues en subside par l'Etat.

D'une lettre que Majerus (qui deviendra dans un an son beau-père) adressa le 28. 9. 1874 à son «cher Monsieur Emile», nous extrayons ce qui suit: «Je crois qu'une compensation pour les terrains noyés ne répondrait pas entièrement à la lettre de la convention de 1869, art. 9. qui dit qu'une exploitation régulière et économique doit rester possible. La Société Prince-Henri, en acceptant des terrains comme subside, leur a attribué une valeur, qui plus tard a été adoptée par les maîtres de forges. On ne peut pas équitablement donner à ceux-ci tous hectares de bonne qualité, et refuser à la Société le même avantage...

«J'ai entendu dire qu'on considérait que la contre-valeur donnée par les maîtres de forges était plus sérieuse, puisque c'était de l'argent. Mais les subsides ne se paient-ils pas toujours en argent, n'est-ce pas en écus sonnans qu'on a contribué à la construction du Guillaume-Luxembourg, et n'est-ce pas considéré comme avantageux aux Etats, de pouvoir donner, au lieu d'argent, des terres comme en Amérique et en Turquie, ou des mines comme chez nous? On doit donc admettre que la Soc. Pr. H. a bien payé ses terrains, puisqu'elle les a acceptés comme contre-valeur d'écus sonnans. En 1873 le Gou-